

LE PRÉCURSEUR,



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Coudere au deuxième étage; à PARIS, chez M. SAOTHELLET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 14 septembre 1827.

La relation des obsèques de M. Manuel, publiée par M. Mignet, a été, on le sait, saisie et déferée à la justice. Les tribunaux sont appelés à apprécier cet écrit, à décider s'il a été ou non l'instrument d'un délit. Eux seuls ont mission pour porter ce jugement. Sans doute, en attendant, les simples citoyens, les écrivains, les journalistes ont le droit de donner leur avis sur le procès. Ils peuvent prendre parti pour l'accusation ou pour la défense; rien, de plus légitime. Cette faculté toutefois ils ne peuvent l'exercer qu'avec les élémens qui sont à leur disposition. Ainsi la pièce du procès, qui est en même tems le corps de délit, c'est-à-dire la relation incriminée, étant soustraite par la saisie à la connaissance du public, en transcrire des passages dans un autre écrit serait déjà une inconvenance. Mais n'en rapporter que des extraits tronqués, pour accuser devant le public ceux qui ont déjà à se défendre devant les tribunaux, est un acte qui mérite d'être plus sévèrement qualifié. Où est ici l'égalité dans les moyens de défense? Si vous citez les passages qui vous semblent criminels, ne devrait-il pas être permis d'aller, dans un autre sens, fouiller sous les scellés de la justice, pour y chercher des citations favorables aux prévenus? Et si la défense était privée de cette ressource, n'y a-t-il pas une insigne lâcheté dans une attaque de cette nature?

Au surplus, les citations même faites par le journal dont nous parlons, toutes tronquées qu'elles sont, et l'analyse des passages non rapportés textuellement, pouvant lever un coin du voile qui cache, les événemens arrivés aux obsèques de M. Manuel, nous allons transcrire cette partie de l'article de la Gazette.

« Le cortège arriva un peu avant midi à la barrière du Roule, où l'attendaient les voitures d'un grand nombre d'amis de Manuel; il s'avança lentement par les boulevards extérieurs, grossi à chaque pas par ceux qui venaient en foule au-devant de lui. Des citoyens de tout âge et de tout rang, des étudiants, des marchands, des ouvriers, s'acheminaient vers le boulevard extérieur par la rue des Martyrs, où ils saluèrent avec respect en passant la modeste demeure de Manuel; ils attendaient avec émotion en dehors de la barrière et sur la chaussée qu'ils remplissaient, le corps de cet intrépide défenseur de leurs droits, pour lui rendre un dernier et digne hommage. »

« L'auteur raconte ensuite qu'à la vue du cercueil un sentiment plus vif que celui du recueillement agita la multitude; on monta sur le corbillard, on enleva le cercueil, on voulut le porter à bras; les gendarmes tirèrent alors leurs sabres, et se mirent en travers de la route; la confusion devint très-grande; la foule s'arrêta, et aux acclamations du respect se mêlèrent des cris de colère. M. Manuel jeune et ses amis parvinrent cependant à calmer un peu la foule: le cercueil fut replacé sur le corbillard, et les jeunes gens coupèrent les traits, en ôtèrent les chevaux, et traînèrent eux-mêmes. »

« Le corbillard était surmonté d'une couronne donnée à Manuel par les citoyens de Grenoble, et d'un rameau d'or donné par les villes de Tours et de Lyon, à l'occasion de son expulsion de la chambre. Sur la bière, une couronne civique avait été déposée par le sergent Mercier, qui avait montré, le 4 mars, jour de l'expulsion, un courage si rare en France. »

« Le cortège marcha ainsi pendant plus d'une heure, escorté de deux immenses colonnes de plus de vingt mille personnes; un nombre presque égal de citoyens remplissaient les allées latérales; le silence n'était interrompu que par les cris: *Honneur à Manuel!* à Laffitte! à Béranger! »

« Arrivés à la barrière de Menilmontant, on rencontra un escadron de gendarmerie qui donna ordre de placer le cercueil sur un nouveau char funèbre attelé de quatre chevaux. Ici s'établit un colloque assez vif entre la foule et M. le comte St-Germain, commandant de l'escadron. Celui-ci, sur l'invitation du peuple, fit donner lecture de ses ordres, après quoi le débat recommença; des injures furent échangées de part et d'autre, enfin le péril devint imminent, la force semblait seule pouvoir décider la question, lorsque M. Laffitte, qui avait répondu à M. Delaveau de la tranquillité des funérailles, arriva auprès de l'escadron de gen-

darmerie. Nouveau colloque sur la question de savoir s'il fallait s'attendre, en cas de refus de la part du peuple, à voir verser le sang des citoyens. Pendant que tout cela se passait à la tête du cortège, ceux qui entouraient le char restaient plus animés que les autres; les cris d'indignation s'y prolongeaient encore, et des résolutions tumultueuses y étaient agitées. Alors quelqu'un monta sur le corbillard, et proposa de ramener le corps à Maisons; on suivait déjà cet avis, mais on se trouva cerné dans les deux sens par la gendarmerie.

« Enfin, M. Laffitte étant venu haranguer les plus exaltés, parvint à mettre un peu de calme dans les esprits. On fit avec l'autorité une capitulation, par laquelle le peuple laissa traîner l'ancien corbillard par deux chevaux légèrement attachés, et les chevaux laissèrent effectivement traîner le corbillard par le peuple; quant au nouveau char funèbre, il retourna à Paris. Tout étant ainsi réglé, on se remit en route, et on arriva enfin au cimetière, où on déposa les sentimens d'indignation et de MEPRIS qu'avait soulevé l'intervention tracassière du pouvoir armé. De pieux saluts, des témoignages d'affection et de douleur accueillirent MM. Laffitte, Béranger, Lafayette, Labbey de Pompières et Méchin; quant aux gendarmes, avant voulu aussi entrer dans le cimetière, M. Manuel jeune, pour éviter un massacre et une profanation, invita ceux qui étaient près de la porte, à fermer les deux battans sur eux, ce qui fut exécuté.

« Les jeunes gens portèrent alors le précieux fardeau jusqu'à la fosse préparée pour Manuel, à côté de celle du général Foy, et quand ils l'y déposèrent en y jetant des couronnes de chêne et d'immortelles, des larmes coulèrent de tous les yeux. »

Suivent des passages des discours de MM. Laffitte, Lafayette et Schonen.

M. le duc de Choiseul a reçu la visite d'un grand nombre de citoyens les plus notables de notre ville, qui se sont empressés de porter au noble pair l'hommage de la reconnaissance vouée par toute la nation au corps illustre que ses glorieux travaux ont élevé dans l'opinion publique aussi haut que nos institutions l'ont placé dans la hiérarchie sociale.

— Avant-hier soir, au moment où une diligence d'eauretraire à Lyon, un cordage ayant été tendu tout à coup par la rapidité de la course des chevaux, enleva un des voyageurs qui sauta à plus de quinze pieds en l'air, et retomba sur la bande d'un bateau de suite. La victime de cet accident est un chapelier de cette ville nommé Guille; on l'a transporté chez lui dans un état qui fait craindre pour sa vie.

— Nous avons parlé du don fait à notre Musée par M. Toussain Verzy, artiste distingué de la capitale, auquel Lyon s'honore d'avoir donné le jour. Une ordonnance du roi, du vingt-un août, autorise la ville à accepter cette donation.

— Un journal avait tué Mgr. l'archevêque de Besançon: nous sommes bien aises de pouvoir, avec le même journal, ressusciter le vénérable prélat.

— On assure que le Cabinet d'histoire naturelle, ouvert depuis quelques mois dans nos murs, va s'enrichir d'une grande quantité d'articles du Museum de Paris, dont S. Exc. le ministre de l'intérieur a ordonné la disposition en notre faveur. C'est, dit-on, M. Geoffroi St-Hilaire qui a sollicité cet envoi et qui sera chargé de l'exécuter.

On trouve dans les numéros 66 et 68 du *Globe* une notice fort intéressante sur l'état de l'instruction dans les différentes provinces du royaume des Pays-Bas. On ne peut que s'affliger comme Français en comparant les progrès rapides qu'a fait dans cette contrée l'instruction primaire, avec la situation de cette même instruction dans notre belle patrie. Tandis que les méthodes perfectionnées d'instruction sont mises presque universellement en usage dans les Pays-Bas; ces mêmes méthodes sont presque proscrites en France; enfin, tandis que les provinces de Drenthe et d'Overyssel envoient dans les écoles primaires quinze ou seize mille enfans sur cent mille habitans; nos départemens les plus éclairés n'en envoient pas plus de sept à huit mille. Au reste, le tableau suivant fera mieux comprendre la triste différence qui

existe sous le rapport de l'instruction, entre les deux royaumes :

Comparaison établie d'après les données de M. Charles Dupin, et autres renseignements.

Indications.	Population.	Etendue en hectares.	Popul. par 100 hectares.	Nombre d'élevés.	Nomb. d'élev. sur 100,000 de population.
Pays-Bas.	6,148,286	6,107,551	100,67	653,859	10,509
France éclairée. (32 départemens du Nord.)	15,000,000	18,692,719	69,54	740,846	5,698
France obscure. (54 départemens du Midi.)	18,000,000	54,841,255	51,66	375,951	2,088

SÉANCE PUBLIQUE

DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

La séance publique de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, a été tenue jeudi, 15 du courant, dans la salle de la Bourse, au palais St-Pierre. Cette solennité littéraire n'avait pas attiré autant d'auditeurs qu'on avait lieu de l'espérer par l'intérêt réel que les séances académiques n'ont cessé de présenter depuis quelques années. Mais il faut moins en accuser la froideur des Lyonnais pour tout ce qui tient à la culture des lettres, que le peu de publicité qui avait été donnée à l'annonce de cette intéressante séance.

La séance a été ouverte par M. Bredin, président de la compagnie, qui a lu un rapport dans lequel il a fait connaître le résultat de plusieurs cours ouverts par cette société savante. Le prix offert par M. Baboin de la Barrolière, pour le mémoire qui indiquerait le meilleur plan d'organisation de l'école de la Marinière, n'a point été accordé. Mais sur la demande de l'Académie, une médaille de la valeur de deux cents francs, a été donnée à titre d'encouragement à M. Dussault, par M. de la Barrolière. Le prix de cinq cents francs a été remis à l'année prochaine.

Trois prix provenant de la fondation de M. Chrisou, reconstituée par M. de Ruolz, avaient été proposés par l'Académie : il ne s'est présenté aucun candidat, pour les deux premiers, qui devaient être accordés, l'un au travail le plus important sur la statistique de Lyon et du département du Rhône; l'autre au mémoire exposant les moyens les plus simples et les plus convenables d'établir la ventilation. Le troisième prix, qui avait pour but de provoquer des recherches sur cette question: *Quels sont les moyens les plus convenables pour préserver les Broueaux des inondations du Rhône*, n'a point été accordé en entier; seulement une médaille de la valeur de cent cinquante francs a été donnée à M. Lefrançois, employé au génie militaire. Ce même M. Lefrançois avait déjà obtenu une semblable distinction au concours de l'année passée, en envisageant la question sous une face différente.

Il ne s'est présenté que deux concurrents pour l'éloge en vers ou en prose du major-général Martin. Aucun d'eux n'a obtenu le prix. L'Académie a pensé avec raison que la vie de notre excellent compatriote pouvait prêter aux plus beaux développemens oratoires, et que son éloge ne devait point être abandonné aux efforts impuissans de la médiocrité.

M. Raymond, de Lyon, négociant établi à Paris, avait remis à l'Académie une somme de cinq cents francs, pour être accordée au mémoire qui ferait le mieux ressortir les causes qui doivent le plus intéresser les peuples de la chrétienté à l'affranchissement de la Grèce. Ce prix ne fut point adjugé au concours de l'année passée. Cette fois l'Académie a été beaucoup plus heureuse. D'après l'intéressant rapport de M. Tréliz, elle a reçu huit mémoires plus ou moins remarquables, mais dont aucun n'est dépourvu de mérite. Tous les concurrents ont envisagé la question sous le même point de vue, présenté les mêmes argumens en faveur des Grecs, et plaidé leur cause avec cette chaleur qui n'appartient qu'à des cœurs généreux, et qui ne peut naître que d'une conviction entière. Deux mémoires ont particulièrement fixé l'attention de l'Académie : l'un par la manière profonde avec laquelle il a développé la question sous tous les rapports; l'autre, par la grandeur des pensées et par l'éclat du style. Aussi, tout en accordant le prix à M. Faucher, licencié ès-lettres à Paris, auteur du premier mémoire, l'Académie a pensé qu'il était d'une stricte justice de décerner à M. Benoît, pharmacien à Lyon, auteur du second mémoire, une médaille de distinction pour son brillant travail. Une mention honorable a été également accordée au mémoire portant le numéro 7.

Le rapport sur le concours pour les prix fondés par M. le duc de Plaisance, a été lu par M. Régnay, qui a jeté beaucoup d'intérêt dans ce travail essentiellement aride, par la clarté avec laquelle il a décrit plusieurs perfectionnemens dans les procédés de fabrication des étoffes de soie, qui ont attiré sur leurs auteurs l'attention de l'Académie, et par les détails qu'il a présentés sur l'histoire de ces perfectionnemens. Les deux médailles de la fondation de M. le duc de Plaisance, ont été décernées, l'une à M. Maisiat, professeur de fabrique, auteur d'un travail

excessivement remarquable, représentant le testament de Louis XVI, pour plusieurs modifications au métier ordinaire; l'autre, à M. Lanteirès, ouvrier en soie, pour un nouveau mécanisme appliqué au pliage de la chaîne sur le rouleau du métier à fabriquer les étoffes de soie.

La séance a été terminée par la lecture du discours de réception de M. Cap, et par celle d'une épître en vers de M. Boucharlat, correspondant de l'Académie.

Les vers de M. Boucharlat eussent probablement intéressé cette compagnie à une époque où elle possédait dans son sein la longue série d'hommes de mérite auxquels il a prodigué toutes les formules possibles de l'éloge; mais il est douteux qu'ils aient produit un semblable effet sur les académiciens actuels, à en juger du moins par ce qu'ont éprouvé les autres auditeurs, ou plutôt le profane vulgaire.

Le discours de M. Cap, qui avait pour but de combattre cette opinion absurde, émise par des hommes d'ailleurs d'un grand mérite, que l'étude et la culture des sciences portent à l'athéisme, dessèchent l'ame et éteignent l'imagination, a été écouté avec l'intérêt le plus vif, et couvert de nombreux applaudissemens. Nous regrettons que le peu d'espace dont nous pouvons disposer dans cette feuille ne nous permette pas de suivre l'auteur dans ses développemens, et d'analyser son beau travail, aussi remarquable par l'élégance et la pureté du style que par la chaleur de l'expression et la noblesse des pensées.

ASSISES DU RHONE.

Séance du 13 septembre.

Accusation d'empoisonnement.

Une jeune fille, âgée de 20 ans, de mœurs douces et douée d'une figure où semble se peindre une ame incapable de concevoir un crime odieux, est l'objet de l'accusation.

Josephite Botex, c'est son nom, était domestique chez M. Longue, propriétaire, commune de la Guillotière. Le domaine de M. Longue est affermé au sieur Vernet; Vernet, sa femme, son fils, âgé de 11 ans, et une domestique appelée Nanette sont employés à la culture.

Dans le mois de juillet dernier, Madame Longue, mécontente de Josephite, lui annonça qu'elle allait la renvoyer. On ne voit pas trop, dans l'accusation, quel rapport cette menace peut avoir avec les projets que la fille Botex aurait conçus contre les mariés Vernet. Quoi qu'il en soit, la fille Botex peu après se présenta dans la boutique de la femme Michallet, épicière, et lui demanda de la mort aux mouches. L'épicière lui dit d'aller en chercher chez un apothicaire. Josephite laissa son panier et vint le reprendre une demi-heure après.

Le même jour, la fille Botex porta, de l'ordre de sa maîtresse, du café au lait aux mariés Vernet. « Je veux vous régaler, dit-elle; » puis elle ajouta : « Il n'y en a que pour vous, demain » j'en donnerai à Nanette. » L'accusation alléguait que la fille Botex aurait en même temps emporté le lait pour ôter à ses victimes tout moyen de secours. Mais cette circonstance a été démentie aux débats par la domestique Nanette.

Les mariés Vernet et leur fils ayant bu du café apporté par Josephite, sont saisis tout-à-coup de convulsions, de déchiremens d'estomac et enfin de tous les symptômes d'empoisonnement. On leur prodigua des secours, et après de grands dangers, ils sont rendus à la vie.

Une circonstance singulière, c'est que la fille Josephite elle-même, but du même café, éprouva les mêmes symptômes et fut obligée d'aller à l'hôpital où elle resta plusieurs jours.

Tels sont les fondemens de l'accusation portée contre Josephite Botex.

Cette fille nie avoir acheté de la mort aux mouches. Lorsqu'elle sortit de chez l'épicière Michallet, elle y laissa effectivement son panier; mais pendant l'intervalle de demi-heure écoulé jusqu'au moment où elle l'alla reprendre, elle s'était confessée à l'église voisine. Le commissaire de police s'est assuré de la vérité de cette circonstance.

Les médecins et les autres personnes qui ont secouru la famille Vernet, déposent des symptômes d'empoisonnement éprouvés par le père, la mère et le fils. Dans le résidu du café, on a reconnu la substance appelée mort aux mouches.

L'accusée est défendue par M^e Desprez fils. Il a insisté avec force sur le défaut absolu d'intérêt qui aurait pu porter la fille Botex à ce crime, sur l'insuffisance des preuves, le vague des déclarations. Quant à la présence incontestable de la substance vénéneuse dans le café, il a démontré qu'elle ne pouvait provenir que d'un accident fortuit, sans aucune intention criminelle de la part de l'accusée.

Après une demi-heure de délibération, MM. les jurés ont déclaré, à la simple majorité, que l'accusée n'était pas coupable.

Cette déclaration a été suivie d'une rumeur de satisfaction dans l'auditoire; elle a été accompagnée d'applaudissemens aussitôt réprimés par M. le président.

La cour a prononcé l'acquiescement de Josephite Botex, et a ordonné sa mise en liberté.

PARIS, 12 septembre 1827.

Après avoir traversé les villes d'Armentières, de Bailleul, d'Ha-

rebrouck et de Cassel, le Roi, accompagné de Mgr. le Dauphin, fait son entrée à Saint-Omer, le 9, à cinq heures après-midi. Une demi-heure après son arrivée, S. M. a reçu les autorités de la ville et du département. Le Roi est descendu dans le palais préparé pour le recevoir; S. M. y a trouvé les officiers de sa maison, qui ont repris leur service auprès de sa personne.

Le Roi avait envoyé à la frontière M. le duc de Maillé, son premier aide-de-camp, pour complimenter en son nom S. A. R. Mgr le prince d'Orange. Il était accompagné de M. le vicomte Alexandre de Berthier, lieutenant des gardes-du-corps du Roi, que S. M. a désigné pour être de service auprès de S. A. R. pendant son séjour en France.

Un détachement de 50 chasseurs attendait S. A. R. à la frontière et l'a escorté jusqu'à Lille.

M. Casimir Delavigne est de retour d'un voyage qu'il vient de faire en Suisse, où ce jeune poète aura pu puiser de nouvelles inspirations.

La troisième session des assises de la Vienne (Poitiers) vient de se terminer après quinze jours de débats.

Rideau, jeune homme de 25 ans, a été condamné à subir la peine de mort pour avoir tué d'un coup de fusil et volé un malheureux huissier qui traversait un bois en revenant de la ville à son domicile, situé à la campagne.

Une affaire d'une nature plus grave et plus alarmante encore a occupé la cour; une fille accusée d'avoir empoisonné sa mère, âgée de 86 ans, a comparu devant les assises. Sur le même banc était assis le mari de cette fille démentie, accusé de complicité dans le crime de sa femme. Le désir de s'affranchir d'une pension modique, que les accusés payaient à la malheureuse mère en échange des biens qu'elle leur avait abandonnés, aurait été la cause de ce crime atroce. Les débats ayant fourni la preuve que les accusés avaient mêlé une grande quantité d'arsenic aux aliments de leur victime, tous deux ont été condamnés au supplice des parricides.

Les condamnés se sont pourvus en cassation; la cour suprême aura alors à examiner, relativement au mari, la question de savoir si la peine du parricide devait lui être appliquée.

On mande de Dijon qu'on met en ce moment, dans les trois arrondissemens de la Côte-d'Or, le zèle le plus actif et le plus louable à se procurer les extraits de rôles et les autres pièces dont on a besoin pour se faire porter sur les listes des jurés-électeurs.

On écrit aussi de Nantes qu'on commence à sentir généralement l'importance des fonctions d'électeurs-jurés, et la nécessité de les remplir. Il est probable, ajoute-t-on, que la troisième liste donnera une preuve convaincante de l'empressement des citoyens des départemens de l'Ouest qui y ont droit.

Les cours de France, d'Angleterre et de Russie ont témoigné le désir que le comte Capo-d'Istria acceptât le gouvernement de la Grèce.

On a reçu à Londres des nouvelles de Smyrne jusqu'au 7 courant. Les résidens anglais sont dans de vives inquiétudes, par suite de l'intervention des puissances alliées dans les affaires de la Grèce. Le séjour de Smyrne est fort malsain en ce moment; un des principaux négocians anglais vient de mourir de la fièvre. Le navire anglais *New-Fame*, allant de Malte à Alexandrie, a été pillé par les pirates, à hauteur de Candie.

On a reçu des journaux de New-York jusqu'au 8 août inclusivement. Ils donnent des nouvelles de Carthagène jusqu'au 12. Bolivar devait en partir le 16 pour se rendre à Bogota, accompagné d'une forte escorte.

M. Eugène de Corbière, fils de M. le ministre de l'intérieur, et substitué du procureur du roi près la cour d'assises du Finistère, vient de mourir à Paris, à l'âge de 25 ans, des suites d'une maladie de langueur.

Les obsèques de M. Eugène de Corbière auront lieu demain mercredi à onze heures, à l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, sa paroisse.

La possession de l'île St-Fernando-Po, a été récemment cédée par l'Espagne au gouvernement anglais. Cette île est située près de la côte de Guinée et a 30 milles de longueur sur environ 13 de largeur. Comme colonie, elle n'a jamais été d'une grande valeur pour l'Espagne, et elle est maintenant, sinon tout à fait déserte, au moins très-peu peuplée. On n'a aucune explication satisfaisante relativement à la cause de la cession, à ce qui a été donné comme équivalent, et à l'usage que le gouvernement anglais doit en faire. Quelques personnes affirment que l'Angleterre ayant le projet d'abandonner ses établissemens de la Côte-d'Or, cette île devra servir de refuge aux vaisseaux chargés de réprimer la traite des noirs.

Une dame fort riche étant à la campagne, son mari meurt, et on laisse un vieux serviteur dans la maison pour veiller aux scellés; au retour de cette dame, la maison est vendue, et le même serviteur laissé pour gardien. Ayant essayé dernièrement d'ouvrir une fenêtre, il est repoussé par le vent, et va tomber contre un panneau de bois qu'il crève; en se relevant il aperçoit derrière ce panneau plusieurs boîtes à dominos. Les ouvriers trouvent dedans quarante-cinq mille francs en or. Ce bon serviteur s'empresse de le rapporter à sa maîtresse, et reçoit

pour récompense de sa probité une pièce de 40 fr. Nous croyons qu'il lui revenait légitimement 5 fr. de plus.

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Francfort, 9 septembre.

Nous avons vu aujourd'hui des lettres des premières maisons de Vienne, qui nous annoncent que deux corps d'armée turcs sont partis de la Roumélie pour occuper la Valachie et la Moldavie. On regarde comme cause de cette importante mesure, qui replacerait les affaires turco-russes dans la même position qu'avait la conclusion de la convention d'Akermann, le langage décidé tenu par l'ambassadeur russe à Constantinople en faveur des Grecs, et d'autre part la déclaration du reis-effendi que la Porte ne s'écarterait jamais du principe de ne pas souffrir aucune intervention étrangère dans ses affaires intérieures. On espère cependant encore que les envoyés des puissances alliées réussiront à conjurer cet orage. (Gazette de France.)

Le cabinet autrichien a des revenus suffisans en tems de paix; mais lorsqu'il veut augmenter son état militaire, il a toujours besoin de recourir aux emprunts: c'est ce qui vient d'arriver; les conditions d'un emprunt qui ne s'élèvera pas à moins de 55 millions de florins, ont été réglées à Francfort; et dès lors il n'est plus permis de douter d'un accroissement dans l'armée de terre et les forces navales de l'Autriche. Déjà plusieurs régimens sont partis pour la Hongrie, et l'on assure que des magasins de vivres ont été formés à Peterwaradin, Temesvar et Hermaustadt; ces dispositions indiquent l'intention de réunir un corps d'armée sur la frontière de la Serbie.

Ces démonstrations ne prouvent rien, sinon que l'Autriche vient se mêler au mouvement factice que les affaires de la Grèce impriment à l'Europe. La protection accordée aux Grecs étant purement nominale, le cabinet de Vienne est venu inscrire son nom en quatrième ligne sur le protocole du traité. Cette adhésion tardive est un signe certain que l'Autriche est d'accord avec les trois grandes puissances qui ont signé primitivement le traité, et qu'elle est sans inquiétudes sur les suites de cette coalition simulée. On peut aujourd'hui comparer la politique de l'Europe par rapport à l'Orient à une partie de wisk, où chacun des joueurs a un *partner*, ce qui fait qu'aucun d'eux n'est entièrement indépendant.

Enfin, ce fameux traité pour la délivrance de la Grèce n'est en réalité qu'une neutralité armée dont le but principal est d'empêcher la piraterie dans les mers d'Orient; mais qu'on cesse d'espérer que les puissances européennes songent à employer en faveur des Grecs d'autres moyens que la voie insignifiante des négociations. La Porte ottomane en est si bien persuadée, elle s'inquiète si peu du traité, qu'elle n'a pas dirigé un seul de ses soldats vers le Danube; et les démonstrations de l'Autriche sur les confins de la Serbie peuvent être considérées comme une chose convenue avec les autres cabinets. Il est certain que les quatre grandes puissances se garderont bien de s'engager dans une guerre dont le résultat ne leur promet aucun agrandissement de territoire; plusieurs d'entre elles ne sont même pas fâchées peut-être de voir la Turquie devenir une puissance militaire qui, placée à l'extrémité de l'Europe, peut être un contrepoids utile dans la politique. (Quotidienne.)

ANGLETERRE

Londres, 8 septembre

La mort de M. Canning ayant laissé sa place vacante au parlement, les électeurs de Seafort l'ont remplacé par M. Ellis. (Globe and Traveller.)

La guerre prolongée que l'Angleterre a faite à la France, cette guerre, vigoureuse dans ses efforts et heureuse dans son résultat militaire, paraît avoir amené avec elle un fléau politique, qui a pris racine insensiblement, et n'a été vivement senti ou entièrement développé que lorsque l'ennemi eut cessé pendant quelque tems de nous inquiéter. Ce fléau n'est autre chose que l'encouragement de l'esprit militaire parmi le peuple, des goûts et des idées arbitraires parmi les ministres de la couronne, qui, à peu d'exceptions près et pendant de courts intervalles, avaient toujours été, depuis le commencement de la lutte jusqu'à la fin, les mêmes individus, ou plutôt des individus sortant de la même école. Certes, les hommes eux-mêmes ne sont pas autant à blâmer que les circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés, et la nature des fonctions qui leur étaient confiées.

Dans tous les tems, dans toutes les nations civilisées, la tendance de l'état de guerre a été d'augmenter le pouvoir du gouvernement, et une longue paix a toujours été favorable à l'esprit d'enquête, de résister ce parai le peuple à la jalousie, à l'activité politique. Le commandement absolu, l'obéissance passive, essentiels pour exciter l'énergie publique et assurer le succès en tems de guerre, s'étendent naturellement sur l'esprit des sujets et des chefs, au-delà de la sphère militaire, et font naître d'un côté une disposition au despotisme, et de l'autre à la résignation. Quoiqu'utile pour assurer l'indépendance nationale contre un ennemi étranger, elle est une ennemie mortelle de la liberté civile.

L'affaiblissement de l'esprit public en Angleterre, pour tout ce

qui se rattachait à la surveillance salutaire de nos lois et de nos institutions intérieures, fut encore augmenté par la longueur extraordinaire de la guerre et les conséquences qui suivirent la pacification générale. Une union intime entre les différentes cours de l'Europe, soutenue par la sympathie des peuples que la France avait harassés pendant si long-tems, leur avait donné sur l'oppresser universel une victoire qui était non-seulement assez décisive pour délivrer les gouvernemens de toute crainte, mais encore assez glorieuse pour inspirer aux peuples de l'enthousiasme envers les princes qui avaient combattu à leur tête, et qui les avaient fait sortir triomphans du danger commun.

La même combinaison qui avait obtenu l'indépendance des nations respectives, fut continuée et même consolidée, mais dans un autre but. Les gouvernemens voulurent jouir seuls des fruits de cette grande victoire, et en priver leurs sujets qui avaient contribué à la cause commune par leur sang et leur argent.

La tendance de la sainte-alliance fut aperçue promptement par les hommes éclairés de toute l'Europe, et peut-être plus tôt en Angleterre que partout ailleurs; mais il fallut beaucoup de tems pour arrêter et donner une direction plus naturelle à cette opinion publique qui, depuis 1815 était si favorable aux rois et à leurs ministres; l'éclat qu'on avait retiré de la victoire passa pendant quelque tems dans la politique intérieure, et la sainte-alliance donna non-seulement une espèce de ton à ses maximes de gouvernement parmi les peuples, mais elle aida lord Castlereagh, sa dupe et son instrument, à porter beaucoup plus loin qu'il n'aurait osé le faire, s'il n'eût pas été encouragé, son système habituel de hauteur, de dédain pour le peuple. On le supporta pendant plusieurs années; mais cependant l'esprit du peuple anglais commença enfin à montrer son ancienne élasticité; sa sympathie se montra de nouveau lors des mouvemens partiels qui se manifestèrent hors de l'Angleterre. Déjà on condamnait hautement dans le monde entier la politique de lord Castlereagh, de ses agens, de ses partisans; on craignait le départ prochain de M. Canning pour un autre hémisphère; on regardait ce départ comme devant détruire, ou au moins suspendre l'espérance de millions d'individus qui pensaient que M. Canning serait devenu le champion populaire des droits de l'humanité, partout où ils auraient été attaqués par son rival, lorsque la mort subite, nous ne pouvons pas dire prématurée, de ce rival, ouvrit la route à M. Canning, et donna un premier rayon d'espérance aux amis des lumières, de la liberté et des bons systèmes de gouvernement.

Dès ce moment un nouvel esprit anima tout, et jamais M. Canning ne recula lorsqu'il put prendre en faveur des lois et des droits de la civilisation, dans l'ancien et dans le nouveau monde, des mesures que permettaient la prudence et les fragmens de *torisme* qui arrêtaient encore sa marche. Il aida puissamment l'établissement de l'indépendance coloniale dans l'Amérique méridionale et en Europe, et s'il ne put pas entièrement la détruire, il paralysa au moins la fausse politique de plus d'un gouvernement absolu.

L'élévation de M. Canning aux fonctions de premier ministre était la seconde grande station sur la route de S. M. pour accomplir les vœux sincères de son peuple au sujet de la composition de son ministère. Une troisième source de réjouissance nationale a été l'entrée au cabinet de lord Lansdown et de ses partisans; ils étaient depuis long-tems identifiés avec le chef par opinion et par principes, quoique l'intervention inerte et immuable des anciens torys les eût empêchés pendant plusieurs années de travailler avec lui d'une manière officielle. Enfin, une quatrième source de joie a été la conservation, par le souverain, d'un ministère composé des collègues de M. Canning, et leur accord sincère avec le roi sur la nécessité de soutenir le système de gouvernement qui avait été la base de leur alliance avec M. Canning.

Pendant la carrière de cet habile ministre, la tactique des torys a toujours été la même; et même lors de l'existence morale de lord Liverpool, ils saisissaient avec empressement, ainsi que les ministres du cabinet, toutes les occasions qui se présentaient pour lancer de ces sarcasmes qui peuvent attaquer la gloire ou l'influence d'un homme. Dans la société, c'était leur passe-temps habituel, et c'était la fonction régulière de ces journaux qui déshonoraient l'église et le roi en prétendant être leurs défenseurs.

Lorsque l'entrée de lord Lansdown au ministère fut annoncée, les insultes commencèrent ouvertement; et parce que, dans des tems éloignés, on avait vu les ministres opposés d'opinions sur des questions qui n'étaient plus en discussion, l'harmonie de leurs principes sur tous les objets dont dépendent dans ce moment les grands intérêts de la nation, ne pouvait justifier leur réunion en le même cabinet. Il fallait qu'ils subissent les reproches des ex-sous-secrétaires d'état, et d'autres individus de cette trempe; mais qui ne voyait pas que toute cette fureur avait pour base la perte de la place de M. Dawson, et la difficulté qu'il reçut ses deux mille livres sterling par an, tant que M. Canning et ses collègues seraient en place.

Quant à la conduite qu'on a tenue à l'égard de M. Herries,

elle n'est qu'un épisode dans l'histoire politique du jour; mais le résultat donne une nouvelle garantie de la durée du ministère, qui a montré, ainsi que le souverain, un grand fonds d'esprit public, un caractère conciliant, et un éloignement prononcé pour le système politique des torys et les individus qui composent ce parti.

Mais maintenant que les insultes qu'avait fait naître la composition du ministère ont été abandonnées; maintenant que l'accusation d'inconséquence criminelle est repoussée par la nation, quel est le dernier expédient des torys? Ils prétendent que le cabinet est déchiré par des factions, que les ministres tirent chacun de leur côté, qu'ils ont des projets d'ambition contradictoires. Nous répondrons avec toute vérité que ces contes sont aussi absurdes que les motifs en sont méchants et désespérés, que le cabinet n'offre aucune dissidence de sentiment, de contrariété, de vues, de base de discorde; qu'il existe au contraire, entre les membres une harmonie de sentimens et une identité d'intention aussi complètes que tout ce qu'on a jamais vu dans aucun cabinet à une époque quelconque de l'histoire d'Angleterre. Est-il donc probable qu'après avoir surmonté la seule difficulté dont la fatalité avait été la cause, les ministres en fassent naître de nouvelles qui n'auraient d'autre but que de servir l'ennemi public?

(Times.)

AVIS.

ENTREPRISE DE MM. POULIN ET COMP.^e

Cosrespondant avec les Messageries générales de France.

MM. Poulin et Comp^e, ayant déjà un service de diligences bien suspendues, d'une construction élégante et commode, de Lyon à Marseille, viennent d'en établir un semblable de Lyon à Nîmes, par le pont du St-Esprit.

Ce nouveau service commencera le 16 du courant, et partira tous les jours de Lyon et de Nîmes à 9 heures 1/2 du soir; il se chargera du transport des marchandises et finances à des prix très-modérés.

LES BUREAUX SONT :

A Lyon, place de la Comédie, n^o 25.
A Nîmes, Hôtel du Midi.



ASSAUT D'ARMES

Donné par M. Mathieu Coulon, chevalier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, professeur de première classe de la ville de Paris; avec MM. les maîtres et amateurs de la ville et de la garnison.

Cet assaut aura lieu dimanche 16 septembre 1827, à une heure après-midi, dans la salle du café du Nord, aux Brotteaux.

M. Mathieu Coulon ne négligera rien pour rendre cet assaut digne des personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence.

Nota. M. Coulon aura l'honneur de faire des armes avec M. Lafaugère, un des premiers maîtres de France.

On aura l'agrément d'entendre des jolis morceaux de symphonie exécutés par la musique du 31^{me} régiment.

Le prix d'entrée est de 2 fr. — Les sous-officiers et soldats paieront moitié.

Appartement composé de trois pièces au 5^{me} étage, ayant vue sur la place de la Préfecture, n^o 12. — Grand arrière-magasin pouvant servir d'entrepôt, à louer de suite.

S'adresser à M. Hédry, vitrier-peintre, au rez-de-chaussée.

On désire se démettre à un prix très-modéré d'un brevet de maître de poste sur la route de Paris à Lyon, à douze lieues de cette dernière ville.

Cette poste entretient vingt-deux chevaux; elle est rétribuée de cinq cents francs annuellement par la direction des postes, et chaque jour les droits de poste des diligences suspendues, le service de la malle-poste et des diligences de Notre-Dame-des-Victoires lui assurent un revenu de quarante francs. On joindra la vente des chevaux et harnais à la cession du brevet, et l'on donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e Cherblanc, notaire à Lyon, place St-Pierre.

MÉNAGERIE AUX BROTTAUX.

Le départ de la ménagerie ayant été retardé par les instances de plusieurs amateurs qui ont désiré voir encore du tableau extraordinaire qu'offre cette belle collection d'animaux;

M^d. Tourniaire prévient le public que son départ définitif aura lieu le vingt de ce mois.

Le dépôt d'amorces pour fusils à piston de la fabrique de MM. Tardi et Blanchet de Paris, est chez L. Jacquemet et Comp., rue Tupin, n^o 16.

BOURSE DE PARIS du 12 septembre 1827.

Négociations au comptant

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827. — 101 f. 80 80	Actions de la banque 2010 f.
Rentes — 5 100. jouiss. du 22 déc. 72 f. 85 90	Fonds étrangers.
Ann. à 4 p. 100.	Rent. de Naples, cert. Falc. 78 f. 75
Obl. de la v. de Paris.	Obl. de Naples, comp. Rotschild en liv. sterl.
Quatre Canaux.	Rentes d'Esp. cert. franç.
Caisse hypothécaire	Emp. royal d'Esp. 1826.
	Emprunt d'Haïti.